

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 684

présenté par  
M. Sommer et M. Lescure

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 52, substituer aux mots :

« au jour de l'entrée en vigueur de la présente loi »

les mots :

« antérieurement à l'entrée en vigueur du présent article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle.